

Ministry of Education

Deputy Minister

438 University Avenue, 5th
Floor
Toronto ON M7A 2A5

Ministère de l'Éducation

Sous-ministre

438, avenue University, 5^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2A5

2020 : B16

Note de service

Date : Le 9 septembre 2020

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers
des administrations scolaires

Expéditrice : Nancy Naylor
Sous-ministre de l'Éducation

Objet : **Programme pilote de primes pour le maintien en poste des conducteurs d'autobus scolaires (PMPC) pendant l'année scolaire 2020-2021**

Je vous écris pour vous fournir des renseignements sur le Programme pilote de primes pour le maintien en poste des conducteurs d'autobus scolaires (PMPC). Tel qu'il a été annoncé le 26 août 2020, ce programme est l'une des initiatives provinciales prioritaires qui reçoivent une aide financière du gouvernement du Canada pour soutenir le retour en classe à l'automne.

Conscient du fait que le secteur du transport des élèves pourrait faire face à une plus grande pénurie de conducteurs cette année en raison de la COVID-19, le gouvernement de l'Ontario prolonge le PMPC afin de soutenir les efforts continus de recrutement et de maintien en poste des conducteurs d'autobus scolaires pendant l'année scolaire 2020-2021.

Le PMPC récompense les conducteurs d'autobus scolaires qui demeurent en poste jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce programme vise à réduire le roulement de conducteurs et à rendre les services de transport des élèves plus fiables pour les élèves et les familles. La prime pour le maintien en poste versée au titre de ce programme n'a pas pour objectif de remplacer ni de se substituer à la rémunération existante des conducteurs d'autobus scolaires offerte par les exploitants d'autobus scolaires.

Le PMPC est maintenu pendant une autre année scolaire selon les paramètres actuellement en vigueur. Pour faciliter le versement des primes aux conducteurs d'autobus admissibles, le

gouvernement de l'Ontario travaillera en partenariat avec la Ontario School Bus Association (OSBA), au nom de School Bus Ontario (SBO), et avec un fournisseur de services.

Les conducteurs d'autobus scolaires admissibles pourraient recevoir au maximum deux primes de maintien en poste distinctes pouvant s'élever chacune à 1 000 \$ (moins les impôts applicables), s'ils restent en poste de façon ininterrompue au cours de la période de septembre à décembre 2020 et de la période de janvier à juin 2021. Les critères d'admissibilité au versement des primes sont les mêmes que pour les périodes précédentes.

Des détails supplémentaires sur le PMPC, y compris les dates de dépôt des demandes de primes, seront communiqués au secteur du transport des élèves par l'OSBA, au nom de la SBO, dans un avenir proche.

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec Didem Proulx, sous-ministre adjointe, Division du soutien aux immobilisations et aux affaires, à l'adresse didem.proulx@ontario.ca, ou avec Nathania Ho, chef (intérim.), Unité du transport et des initiatives de collaboration, Direction du soutien aux activités des conseils scolaires, à l'adresse nathania.ho@ontario.ca.

La sous-ministre adjointe,

Nancy Naylor

c. c. Cadres supérieurs de l'administration des affaires

Gestionnaires des consortiums de transport

School Bus Ontario